

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 juin 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 65

Etaient présents : 49 (dont 4 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAUVET Marie-Thérèse, NELH Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 16

AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à FERNANDES José, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à VIARSAC Roger, CARRERE Christian donne procuration à LAGET Jean-Michel, CHAREYRE Laurent donne procuration à CAHN Philippe, CIRER-METHEL Pascal donne procuration à ARMAND Marie-Noëlle, LAURENT Marie-Christine donne procuration à LANTHEAUME Pascal, LOUPIAS Aurélie donne procuration à TEULADE Christian, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à LEDESERT Philippe, ROUSSELLE Didier donne procuration à PILOZ Odile, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Alain NICOLAS

Marchés Publics

070b-2025 Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour l'opération de construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune de Séderon

Dans un objectif d'amélioration de la gestion des déchets, de respect des obligations réglementaires et de renforcement du service public local, la CCBDP a engagé une réflexion sur la création d'une déchèterie intercommunale.

L'équipement projeté vise à :

- offrir un service de proximité aux habitants pour le tri et la valorisation des déchets ;
- répondre aux exigences de la réglementation en vigueur ;
- mieux maîtriser les coûts de traitement grâce à un tri optimisé en amont.

L'APD, réalisé par le Bureau d'Etudes CEREG, en sa qualité de maître d'œuvre, a été présenté au Comité exécutif le 20 mai 2025. Ce dernier n'a pas émis de remarques, ni de réserves sur le projet présenté et son coût estimé.

L'APD propose les principales caractéristiques de l'équipement :

- un local gardien de 27 m²,
- un local technique de 50 m² pour accueillir les DDS et D3E avec auvent,
- 9 quais pour accueillir les bennes avec les dalles de réception,
- une plateforme voirie basse de 1 600 m² dédiée aux prestataires,
- une plateforme voirie haute de 1 000 m² dédiée aux usagers,
- les raccordements aux réseaux AEP, EU, pluvial

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le montant estimé des travaux est arrêté à 760 000 € HT, hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE) évaluées à 176 500 € HT qui se décompose ainsi :

- éclairage : 11 500 € HT
- vidéosurveillance..... : 15 000 € HT
- contrôle d'accès..... : 55 000 € HT
- compacteur rouleau..... : 95 000 € HT

La CCBDP se réserve la possibilité de retenir tout ou partie de ces PSE en fonction du résultat de la consultation à venir relative au marché de travaux.

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt du permis de construire : juin 2025
- Lancement de la consultation des entreprises : octobre 2025
- Démarrage des travaux : février 2026
- Mise en service : février 2027

L'APD répond aux attentes techniques, réglementaires, environnementales et budgétaires définies dans le programme initial. Il constitue une étape déterminante vers la réalisation effective du projet.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1074 du 2 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération de la CCBDP n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 128-2023 du 27 juin 2023 approuvant l'acquisition d'un terrain pour la création de la nouvelle déchèterie pour le secteur des Hautes-Baronnies ;

Vu la délibération n° 09-2025 du 11 février 2025 approuvant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création la nouvelle déchèterie sur la commune de Séderon ;

Vu l'Avant-Projet Définitif (APD), établi par le bureau d'études CEREG précisant les caractéristiques techniques, l'implantation, l'enveloppe financière prévisionnelle et le calendrier estimatif des travaux ;

Considérant que la présentation de l'avant-projet définitif (APD) a permis de réajuster le projet et de proposer les caractéristiques principales comme précisé ci-dessus ;

Considérant qu'au stade de l'avant-projet définitif (APD), le montant estimé des travaux est arrêté à 760 000 € HT, hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE) évaluées à 176 500 € HT. La CCBDP se réserve la possibilité de retenir tout ou partie de ces PSE en fonction du résultat de la consultation à venir relative au marché de travaux ;

Considérant que l'approbation de l'avant-projet définitif (APD) permet d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment le lancement des procédures de consultation des entreprises (marché public de travaux).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 65

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'avant-projet définitif (APD) de la nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune de Séderon, ZA du Plan d'Oriol selon le montant estimé de travaux hors PSE ;

D'AUTORISER le Président à engager les démarches nécessaires à la poursuite du projet, notamment la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie-Noelle ARMAND



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 01/07/2025

Mise en ligne le : 01/07/2025

Ampliation à :